



## **COMMUNIQUE**

### **20 novembre : la CMH demande la promotion salariale des personnels de l'hôpital en particulier des infirmiers et le règlement des CET**

Au moment où se développe une action nationale de la fonction publique en général et de la fonction publique hospitalière en particulier, la CMH qui, avec le SNAM-HP, constitue le principal pôle représentatif des médecins et pharmaciens hospitaliers, lance une alerte solennelle à la population française.

L'hôpital public n'est pas une entreprise mais une institution bien particulière : il est LE lieu d'accueil de tous ceux qui souffrent, sans distinction de nationalité, de couleur, de richesse : tous, en permanence, et chacun recevant la meilleure qualité des soins.

Pour faire face au défi démographique, pour poursuivre les réorganisations des hôpitaux, pour améliorer leur équilibre financier et voir perdurer l'exemplarité de l'hôpital public, la poursuite de sa réforme est indispensable. Mais elle ne peut être comprise et mise en œuvre que si la reconnaissance du travail effectué ne constitue pas seulement un slogan de campagne mais une urgence de justice sociale.

La CMH considère que la promotion salariale des personnels notamment infirmiers est incontournable. Pour les mêmes raisons, le respect de l'engagement du paiement des heures supplémentaires, indispensables au fonctionnement et à la continuité des soins, doit être tenu. Ces heures travaillées en plus ne peuvent être réduites dans les faits à un bénévolat ou constituer un manque à l'hôpital lorsque les CET viendront à échéance. Il convient, en particulier, de dénoncer la posture contemplative des décideurs qui après le rapport Acker n'ont ouvert ni concertation ni perspectives.